

## **La Banque du Canada publie les nouveaux calendriers des opérations d'injection de liquidités à plus d'un jour auxquelles elle procédera pour la période débutant la semaine du 27 juillet 2009**

### **AVIS – Le 21 juillet 2009, 9 h (heure de l'Est)**

Conformément à son [avis du 25 juin](#), la Banque du Canada publie aujourd'hui les nouveaux calendriers de ses opérations d'injection de liquidités à plus d'un jour auxquelles elle procédera entre la semaine du 27 juillet 2009 et la date d'annonce préétablie d'octobre pour :

- le mécanisme de prise en pension à plus d'un jour;
- le mécanisme de prise en pension à plus d'un jour de titres privés;
- la facilité de prêt à plus d'un jour.

La situation sur les marchés du financement a continué de s'améliorer. [Les indicateurs du coût de financement pour les banques](#) – comme l'écart entre le CDOR et le taux des swaps indexés sur le taux à un jour – n'ont cessé de reculer depuis le sommet atteint en septembre 2008 et se sont stabilisés à leurs plus bas niveaux depuis le début de la crise financière. Les résultats des dernières opérations de prise en pension à plus d'un jour et le fait que les montants alloués dans le cadre d'autres opérations d'injection de liquidité n'ont pas été adjugés dans leur totalité confortent cette évaluation. Dans ce contexte, les montants minimaux à adjuger au titre des prises en pension à plus d'un jour et de la facilité de prêt à plus d'un jour ont été réduits; il en est de même pour le montant à adjuger dans le cadre du mécanisme de prise en pension à plus d'un jour de titres privés.

Afin de réaffirmer [l'engagement conditionnel](#) pris par la Banque de maintenir le taux cible du financement à un jour à 1/4 % jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 2010, les taux minimal et maximal des soumissions faites dans le cadre des opérations ordinaires de prise en pension à plus d'un jour demeureront, respectivement, au taux cible et au taux officiel d'escompte. La plus longue échéance des prises en pension à plus d'un jour est ramenée de douze à neuf mois, afin qu'il y ait des opérations qui arrivent à échéance à la fin du deuxième trimestre de 2010. L'échéance la plus longue gagnera en importance, les opérations à un mois étant remplacées par des opérations à neuf mois supplémentaires pour chaque cycle de quatre semaines.

En ce qui concerne les prises en pension à plus d'un jour de titres privés, la Banque a modifié le montant maximal alloué pour chaque soumissionnaire. À compter du 27 juillet 2009, chaque soumissionnaire se verra imposer un plafond correspondant au plus élevé des montants suivants : 25 % du montant à adjuger ou 250 millions de dollars.

Conformément à l'avis du 25 juin, les adjudications liées au mécanisme de prise en pension à plus d'un jour se poursuivront au moins jusqu'à la fin de janvier 2010. Les adjudications liées à la facilité de prêt à plus d'un jour et au mécanisme de prise en pension à plus d'un jour de titres privés se poursuivront quant à elles au moins jusqu'à la fin d'octobre 2009.

La Banque du Canada demeure résolue à fournir des liquidités, en cas de besoin, pour soutenir la stabilité du système financier canadien et le fonctionnement des marchés financiers.

Pour des renseignements détaillés sur les facilités de liquidités à plus d'un jour de la Banque du Canada, veuillez consulter les [Modalités d'application du mécanisme de prise en pension à plus d'un jour](#), les [Modalités d'application du mécanisme de prise en pension à plus d'un jour de titres privés](#) et les [Modalités d'application de la facilité de prêt à plus d'un jour](#).

Voici les nouveaux calendriers :

### Mécanisme de prise en pension à plus d'un jour

Date de l'adjudication (du règlement)	Nouveau montant (millions \$)	Montant arrivant à échéance (millions \$)	Échéance (jours)	Date d'échéance
<b>Juillet 2009</b>				
27 (29)	minimum 1 000		<b>273</b>	28 avr. 2010
<b>Août 2009</b>				
4 (6)	minimum 1 000		<b>167</b>	20 janv. 2010
10 (12)	minimum 1 000	3 000	<b>273</b>	12 mai 2010
17 (19)	minimum 1 000	4 000	85	12 nov. 2009
24 (26)	minimum 1 000		<b>274</b>	27 mai 2010
31 (2 sept.)	minimum 1 000		<b>169</b>	18 févr. 2010
<b>Septembre 2009</b>				
8 (10)	minimum 1 000	3 000	<b>272</b>	9 juin 2010
14 (16)	minimum 1 000		84	9 déc. 2009
21 (23)	minimum 1 000		<b>273</b>	23 juin 2010
28 (30)	minimum 1 000		<b>168</b>	17 mars 2010
<b>Octobre 2009</b>				
5 (7)	minimum 1 000	2 250	<b>273</b>	7 juill. 2010
13 (15)	minimum 1 000		84	7 janv. 2010
19 (21)	minimum 1 000		<b>273</b>	21 juill. 2010

## Mécanisme de prise en pension à plus d'un jour de titres privés

Date de l'adjudication (du règlement)	Nouveau montant (millions \$)	Montant arrivant à échéance (millions \$)	Échéance (jours)	Date d'échéance
<b>Juillet 2009</b>				
28 (30)	500	500	84	22 oct. 2009
<b>Août 2009</b>				
5 (7)	500	500	27	3 sept. 2009
11 (13)	500	700	29	11 sept. 2009
18 (20)	500	maximum 1 000	28	17 sept. 2009
25 (27)	500	495	84	19 nov. 2009
<b>Septembre 2009</b>				
1 (3)	500	maximum 500	28	1 <sup>er</sup> oct. 2009
9 (11)	500	maximum 500	27	8 oct. 2009
15 (17)	500	maximum 500	29	16 oct. 2009
22 (24)	500	500	84	17 déc. 2009
29 (1 <sup>er</sup> oct.)	500	maximum 500	28	29 oct. 2009
<b>Octobre 2009</b>				
6 (8)	500	maximum 500	28	5 nov. 2009
14 (16)	500	maximum 500	28	13 nov. 2009
20 (22)	500	maximum 500	84	14 janv. 2010

## Facilité de prêt à plus d'un jour

Date de l'adjudication (du règlement)	Nouveau montant (millions \$)	Échéance (jours)	Date d'échéance
<b>Juillet 2009</b>			
29 (30)	minimum 1 000	28	27 août 2009
<b>Août 2009</b>			
6 (7)	minimum 1 000	27	3 sept. 2009
12 (13)	minimum 1 000	29	11 sept. 2009
19 (20)	minimum 1 000	28	17 sept. 2009
26 (27)	minimum 1 000	28	24 sept. 2009
<b>Septembre 2009</b>			
2 (3)	minimum 1 000	28	1 <sup>er</sup> oct. 2009
10 (11)	minimum 1 000	27	8 oct. 2009
16 (17)	minimum 1 000	29	16 oct. 2009
23 (24)	minimum 1 000	28	22 oct. 2009
30 (1 <sup>er</sup> oct.)	minimum 1 000	28	29 oct. 2009
<b>Octobre 2009</b>			
7 (8)	minimum 1 000	28	5 nov. 2009
15 (16)	minimum 1 000	28	13 nov. 2009
21 (22)	minimum 1 000	28	19 nov. 2009

## Calendrier de substitution

Date de l'avis <sup>1</sup>	Date de substitution
22 juillet <sup>2</sup>	24 juillet
5 août	7 août
19 août	21 août
2 septembre	4 septembre
16 septembre	18 septembre
30 septembre	2 octobre
14 octobre	16 octobre

<sup>1</sup> L'avis de substitution doit être donné à la Banque du Canada au plus tard à midi la date de l'avis.

<sup>2</sup> Cette date a déjà été annoncée le 21 avril.